

Décision

Générale

colonial

Décision n° 579 du 19 mai 1961 :

n° 579

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date de publication
19 mai 1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Le Mans (Sarthe), 24 rue des Mûriers, est accordée à M. Morancais Claude, instituteur du 4e échelon (indice net 270, groupe III). M. Morancais Claude qui voyagera accompagné de sa fille Catherine, âgée de 4 ans, quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961 A l'issue de son congé M. Morancais Claude regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.